



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Olivier Bloch : « *Sévelin, où sont nos droits démocratiques ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe